Communauté de Communes

Val de Ligne

L'ARDECHE DE CARACTERE

INFORMATIONS

Chassiers - Chazeaux - Joannas - Largentière

Laurac - Montréal - Prunet

Rocher - Sanilhac - Tauriers - Uzer

www.cc-valdeligne.fr - Tél : 04 75 89 28 35

Janvier 2010

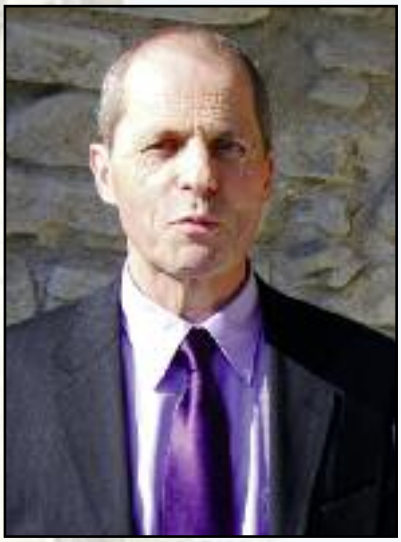

Monsieur Jean-Roger DURAND
Président
de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Maire de LARGENTIERE

Chers administrés et chers amis,

La Communauté de Communes a pour première compétence le développement économique. C'est d'ailleurs la principale raison d'être de la Communauté de Communes. Il suffit pour cela de se reporter à la lecture de la loi ATR (Administration Territoriale de la République) de 1992 prévoyant la création des Communautés de Communes.

C'est dans le respect de cette vocation première que le Val de Ligne travaille depuis plusieurs années à la réalisation de la Zone d'Activité (Z.A) du Ginestet.

Les travaux d'aménagement de la ZA se sont achevés cette année 2009. Les huit lots composant cette zone sont en cours d'acquisition par différentes entreprises, le détail est donné dans le présent bulletin.

Ce projet, auquel le conseil communautaire est très attaché, se justifie pour au moins quatre raisons.

1- L'emploi

Cette ZA va permettre de générer, tout cumulé, une soixantaine d'emplois. Dans un bassin de vie comme le nôtre, durement touché par le chômage, avec des moyennes qui le classent dans les derniers bassins d'emplois de la région Rhône-Alpes, comment ne pas encourager ces implantations et ces créations d'emplois ? La majorité des démarches effectuées auprès des élus du canton dans le cadre de leurs permanences concerne l'emploi, et la ZA contribuera à répondre à ces demandes.

2- Les services publics

Le départ du Tribunal d'Instance marque les esprits et suscite un fort mécontentement. Le maintien de la Sous-Préfecture est souhaité par toute la population. C'est pour cette raison qu'il faut encourager et développer l'économie dans le secteur. Car seul le dynamisme à travers le maintien et l'implantation de personnes actives permettra d'atteindre cet objectif. Car, soyez certain que dans le cas contraire (baisse de la population, baisse des actifs, baisse des emplois) ce sont tous les autres services publics qui seraient menacés.

Le développement économique et ses effets permettront de se battre valablement pour le maintien voire le développement des crèches, des écoles, du trésor public, de la Poste, de la gendarmerie et des services à la personne.

3- Le commerce

Ce secteur d'activité, gravement touché ces dernières décennies en raison de la fermeture de la mine, ne se maintient que grâce à la saison estivale. Mais si nous voulons un commerce stabilisé tout au long de l'année, l'implantation d'entreprises est indispensable car elle permet l'installation d'une population sur l'année, élément sine qua non pour le maintien d'une activité commerciale durable. Sans cela, le commerce traditionnel continuera de s'affaiblir pour laisser la place à un commerce tourné essentiellement vers la saison estivale.

4- La fiscalité

Malgré la réforme actuelle de la fiscalité locale et notamment la suppression de la Taxe Professionnelle, le nouvel impôt économique sera affecté dans sa quasi-totalité au bloc communes et Communautés de Communes. Ce qui signifie que ces implantations d'entreprises génèreront des recettes fiscales, qui maintiendront un niveau d'investissements publics satisfaisant. Sans ces recettes à venir, il sera difficile de répondre aux demandes de la population en terme de projets (sportifs, culturels, sécurité, routes, services à la population…) ou alors cette situation risquerait d'entraîner une forte augmentation des impôts ménages (taxes foncières et taxe d'habitation).

Tout projet comporte des avantages et des inconvénients, c'est la raison pour laquelle le conseil communautaire est conscient des difficultés soulevées par le projet. Il est nécessaire ici de rappeler que ces implantations dans la Z.A. respecteront scrupuleusement le règlement de la zone inclus dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Largentière. Par ailleurs, cet aménagement a pris en compte la totalité des conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée à ce sujet en 2004.

Chers administrés et chers amis, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2010 qui verra le démarrage d'autres projets très importants pour le secteur comme par exemple, la maison médicale.

Jean-Roger DURAND

Présentation de la Communauté de Communes du Val de Ligne

La Communauté de Communes a été créée le 1er janvier 1998. C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.
A ce jour, elle est composée de 11 communes (Chassiers, Chazeaux, Joannas, Largentière, Laurac, Montréal, Prunet, Rocher, Sanilhac, Tauriers, Uzer) pour une population de 6270 habitants. Elle exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :
- Aménagement du Territoire
- Développement économique

Compétences optionnelles :
- Politique du logement et du cadre de vie
- Abords de l'ensemble du domaine public et privé communal des communes membres
- Protection de l'environnement
- Gestion et équilibre des cours d'eau

Compétences facultatives :
- Services à la Personne avec la création d'une maison de soins
- Participation à la production de repas pour les écoles primaires
- Voie verte
- Action sociale d'intérêt intercommunautaire

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire composé de 23 délégués titulaires et de 23 délégués suppléants élus par les conseils municipaux des communes membres. L'organe délibérant ainsi constitué a élu un Président et 5 vice-présidents qui composent le bureau, organe exécutif de la Communauté de Communes.

Les réunions du conseil communautaire sont ouvertes au public, vous pouvez être informé des dates sur le site internet www.cc-valdeligne.fr et par voie de presse.

Ci-après, les Vice-présidents vous présentent leurs domaines de compétences.

La Communauté de Communes compte dans ses effectifs 5 personnes : 3 administratifs, 1 aide-cantinière, et 1 agent des services techniques.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE
36 avenue de la République – BP 37 - 07110 LARGENTIERE
Tél : 04 75 89 28 35 - Fax : 04 75 36 95 85
www.cc-valdeligne.fr - secretariat@cc-valdeligne.fr

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNÉE 2010

Bureaux de la Communauté de Communes du Val de Ligne

Le personnel de la Communauté de Communes

Monsieur Jean MONNIER
1er vice-président
de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Chargé du développement économique, de la ZA du Ginestet
de l'Office de Tourisme, de la Taxe de séjour
Maire d'UZER

Le projet territorial de développement économique du Val de Ligne prévoit que :

L'installation de nouveaux actifs (Objectif précédent) en Val de Ligne suppose un vigoureux effort en matière de construction (ou réhabilitation) d'habitats locatifs (ou en propriété), en particulier pour jeunes célibataires ou familles. L'accueil économique de nouvelles entreprises doit être organisé, systématisé, amélioré, en concertation avec les chambres concernées. La création groupée d'entreprises devra être étudiée en Val de Ligne, au même titre que les créations individuelles.

Une amélioration des conditions de l'accueil touristique et des revenus qu'il induit est largement possible en Val de Ligne, en particulier pour répondre à la nouvelle demande nationale et étrangère qui porte de plus en plus sur le tourisme de découverte. Celui-ci peut trouver en Val de Ligne des richesses patrimoniales de toute nature, déjà repérées mais dont il faudrait organiser la découverte touristique. Cela dépasse, et de beaucoup, la simple question des infrastructures et des équipements d'accueil touristique. La population locale, si elle doit être l'initiatrice de ce tourisme de découverte et de randonnées, comme il est souhaitable, doit recevoir la formation correspondante.

L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU GINESTET

C'est en avril 2004 que le Conseil Communautaire a délibéré pour la création de la ZA du Ginestet ; cette délibération était motivée par la demande d'extension de l'usine de salaisons. A partir de 2004, le foncier de la ZA a été acquis et toutes les procédures ont été mises en œuvre par la Communauté de Communes. Après enquête d'utilité publique et à l'issue d'une longue procédure, la zone d'une superficie de 2 ha a vu le jour et c'est ainsi que les choix concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement par les services de l'équipement et tous les dossiers de subventions étaient en ordre en mars 2008 (mise en place du nouveau conseil communautaire) avec une date butoir d'exécution au 31 décembre de la même année.

Après les élections il était donc urgent pour les nouveaux élus de réaliser l'aménagement de la zone et cela avant le 31 décembre pour ne pas perdre les subventions. De mars 2008 au 31 décembre de la même année le permis de construire fut déposé, les appels d'offre aux entreprises effectués et les travaux réalisés pour un montant de 441 625.69 € sous maîtrise d'œuvre des services de l'équipement.

En qualité de maître d'ouvrage, nous avons participé et suivi de très près les travaux d'aménagement ; nous avons été présents à toutes les réunions de chantier avec en permanence à l'esprit l'application stricte du permis d'aménager et notamment de toutes les clauses dictées par le respect des observations émises lors de l'enquête publique pour l'environnement et les problèmes liés à la nature des sols. Une étude a même été commandée qui a abouti à la création de « noues » (fossés importants destinés à stocker les eaux et à réguler leur évacuation). Lors de l'établissement du bornage nous étions très présents et nous avons tenu compte dans le respect du droit de toutes les observations des riverains qui ont tous validé les documents d'arpentage.

Coût de l'opération d'aménagement : 610 646.81 €€
Subventions : 431 707.98 €
Coût résiduel pour la Communauté de Communes : 178 938.83 €
Par délibération pour amortir le coût résiduel, le prix de vente du m^2 aux entreprises souhaitant s'installer a été fixé à 14€/m2 (la surface disponible à la vente étant égale à la surface acquise moins les surfaces de servitudes)

LES FUTURES ENTREPRISES AU GINESTET

Le prix de vente du m^2 étant fixé, l'aménagement terminé ,nous avons donc recherché des entreprises susceptibles de s'y installer. A ce jour 3 lots font l'objet d'un acte de vente, 3 lots font l'objet d'un compromis et un lot est en cours de négociation ; une entreprise a été refusée en raison des nuisances qu'elle aurait générées.

Les entreprises retenues :
- COSTA RAVALEMENT (façadier) : 2 lots dont l'ancien bâtiment France Télécom.
- ETS LAVESQUE (négoce de fruits) : 1 lot
- ETS POUSSEREAU (négoce de vêtements) : 1 lot
- VIVARAIS ENERGIE : 1 lot pour construction d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques sur le toit et une biscuiterie à l'intérieur.
- ETS TOURNEUR : Atelier de souffleur de verre

L'EXTENSION DE L'USINE DE SALAISONS DEBROAS

La zone d'activité du Ginestet a été créée pour permettre l'extension de l'usine DEBROAS. Le 12 février 2009, les services de la Sous-préfecture de LARGENTIERE ont présenté aux élus du conseil communautaire le principe de création d'un « Atelier relais » qui consiste à réaliser par la collectivité la construction d'une usine pour la louer ensuite à l'exploitant qui en assure l'aménagement intérieur. Par une opération de ce type, la Communauté de Communes devient acteur du développement économique. Ce choix permet de débloquer pour l'investisseur privé des aides à l'aménagement avec en contrepartie un engagement de créer 25 emplois sur site (il s'agit bien d'emplois créés et non importés d'une autre activité). Le 5 mars 2009, le conseil communautaire a pris la compétence et choisi de réaliser cette opération pour un montant de 620 000 € subventionné à 35 % (217000 €). Le 12 mai, les dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Sous-préfecture. Au cours du mois de juin, une réunion importante a réuni tous les acteurs pour finaliser le projet. Le 3 octobre, le choix de l'architecte maître d'œuvre, M.HESKIA Yves, CORUM ARCHITECTES d'Ecully (69) a été validé.

Le permis de construire a été déposé le 31 juillet 2009 et accordé le 31 octobre 2009. Un marché public a été lancé pour consulter les entreprises ; les travaux ont commencé à la fin du mois de novembre comme l'exigait le règlement des subventions. L'usine devrait être opérationnelle au printemps.
Le fait pour la Communauté de Communes d'être maître d'ouvrage nous permet non seulement d'être pleinement acteur du développement économique mais également de veiller strictement à l'application du règlement du PLU de LARGENTIERE et d'imposer des choix. Il s'agit notamment de l'intégration du bâtiment dans l'environnement ; les bardages seront verts et l'usine sera entourée d'une haie végétale jusqu'à hauteur du faîtage (9m). Pour la préservation de la tranquillité du voisinage, l'accès à l'usine ne se fera que par la zone à partir de la RD 5. Les compresseurs ne seront pas extérieurs à l'usine et ne seront pas sur le toit, ils seront au centre et à l'intérieur du bâtiment pour éviter les nuisances sonores.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. La prochaine étape est donc la construction de l'usine et la signature d'un bail de location avec l'exploitant tenant compte qu'à long terme la Communauté de Communes n'a pas vocation à rester propriétaire du bâtiment.

INTERCOMMUNALITE ET TOURISME

La Communauté de Communes a compétence pour la promotion de l'offre touristique sur le territoire. Pour mettre en œuvre cette compétence, elle soutient l'Office du Tourisme par des actions ponctuelles et des subventions.

En octobre 2001, le Conseil Communautaire a institué la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Le montant de cette taxe est entièrement reversé à l'Office du Tourisme. En 2008, la Communauté de Communes a accordé une subvention de 13 000 € à l'Office du Tourisme et reversé 22 000 € du produit de la taxe ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour équilibrer le budget de l'Office de Tourisme. En 2009, le montant de la taxe de séjour a fait l'objet d'une actualisation pour être en cohérence avec l'ensemble des autres territoires de la Basse Ardèche et permettre à l'Office de Tourisme de fonctionner normalement. La taxe de séjour est payée par le touriste. Elle est facturée indépendamment de l'hébergement par le professionnel ou le non professionnel qui doit la reverser à la Communauté de Communes avant le 30 septembre. Le tourisme a un impact économique sur notre territoire et la collectivité se devait d'intervenir dans ce domaine.

Jean MONNIER

Inauguration de l'usine de salaisons DEBROAS
par Michel MERCIER,
Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire,
le vendredi 4 décembre 2009

Monsieur LEDAUPHIN Michel
2ème vice-président
de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Chargé de la Culture, du Patrimoine et du Sport
Maire de PRUNET

L'une de mes attributions concerne la culture. La Communauté de Communes a subventionné quelques associations ayant participé à l'élaboration de projets d'intérêts communautaires : activités théâtrales, chorales, etc….

En projet la venue du « Chapiteau de Mars » dans le cadre des quartiers d'hiver du festival de Labeaume en Musiques. La programmation 2010 est un opéra maritime et familial « Les frasques du Capitaine le Golif dit Borgnefesse ». D'autres spectacles seront proposés sous ce chapiteau dont ceux d'associations et de scolaires.

L'installation de ce chapiteau sur notre territoire est un événement culturel majeur et de qualité, puisqu'il nous permet d'accueillir l'Opéra Théâtre de Lyon. Nous espérons développer d'autres événements de cette envergure dans les années à venir.

Pourquoi pas un festival en Val de Ligne ?

Les activités sportives ne sont pas oubliées, la Communauté de Communes du Val de Ligne est heureuse de participer à la réfection du stade de Montréal, appelé à accueillir, pourquoi pas, une équipe intercommunale.

Des actions liées au patrimoine ont été menées à l'occasion d'un travail sur les chemins de randonnées. En effet, cette délégation dont j'ai la charge me permet d'allier Culture, Patrimoine et Sport. C'est ainsi que depuis que je suis élu, ma tâche principale a été de finaliser le maillage des 200 km de chemins de randonnées sur la Communauté de Communes du Val de Ligne. Ceux-ci sont répertoriés sur des fiches descriptives, actuellement en vente à l'Office du Tourisme. Un topoguide plus complet, regroupant randonnées pédestres, équestres et circuits VTT, verra le jour durant le 1er trimestre 2010 . Tous les randonneurs y trouveront leur bonheur, parmi les 22 itinéraires dont les pages fourmillent de détails sur l'histoire, le patrimoine, la géologie, la faune et la flore. Il sera disponible à l'Office du Tourisme et dans une dizaine de points de vente au prix de 8 €.

Il est le résultat d'un travail d'équipe, mêlant élus et bénévoles et je tiens, ici à leur rendre hommage pour leur assiduité, leurs compétences et leur énergie apportées à ce projet.

Autre projet important, il s'agit de l'aménagement de l'ancienne voie ferrée, dans un premier temps, en chemin de randonnée, afin d'obtenir, dans un deuxième temps, le label voie verte et d'intégrer le réseau en cours de réalisation, qui permettra de relier Vals à St Paul le Jeune avec deux jonctions périphériques Ruoms et Largentière. Il nous apparaît important d'aménager ces itinéraires de découverte dans cette nature si belle en toutes saisons ! La 1ère Fête de la Randonnée en juin 2009, au Col de la Croix de Millet, commune de Prunet, fut un véritable succès. La 2ème édition prévue le dimanche 13 juin 2010 à la Tour de Brison, commune de Sanilhac, sera elle aussi, l'occasion de nous rassembler autour de la randonnée, dans un de ces sites magnifiques. Circuits à thèmes et découverte du patrimoine seront à l'honneur.

Retrouvons nous le 13 juin 2010 pour cette fête autour de la Culture, du Patrimoine et des Activités Sportives !

Telle est bien la finalité de l'action d'une collectivité comme la Communauté de Communes du Val de Ligne.

Michel LEDAUPHIN

Chapiteau de Mars (Labeaume en musiques)

LES CHEMINS DE RANDONNEE

La Communauté de Communes a mis en place un réseau de chemins de randonnée sur son territoire que vous pouvez parcourir à pieds, à cheval ou à vélo tout terrain. Les portes d'entrée, au départ des circuits, vous donneront des informations sur la commune et le réseau de randonnée. Les chemins PR sont balisés en blanc et jaune (sentiers de Promenades et Randonnées) et sont jalonnés d'informations directionnelles. En suivant les sentiers, vous rejoindrez des embranchements équipés de panneaux surmontés d'un cône jaune ; aux carrefours les plus importants, vous trouverez un plan du réseau pour mieux vous situer. Les chemins de randonnée sont entretenus par l'association SYNERNAT et l'ESAT des Amandiers ; ils sont balisés par des bénévoles et l'IME de Béthanie. La Communauté de Communes les remercie chaleureusement pour leur contribution à ce projet.
Ce réseau sera très prochainement accompagné d'un topoguide « Balades et Randonnées en Val de Ligne ».

Poteau directionnel

Porte d'entrée

Plot de carrefour

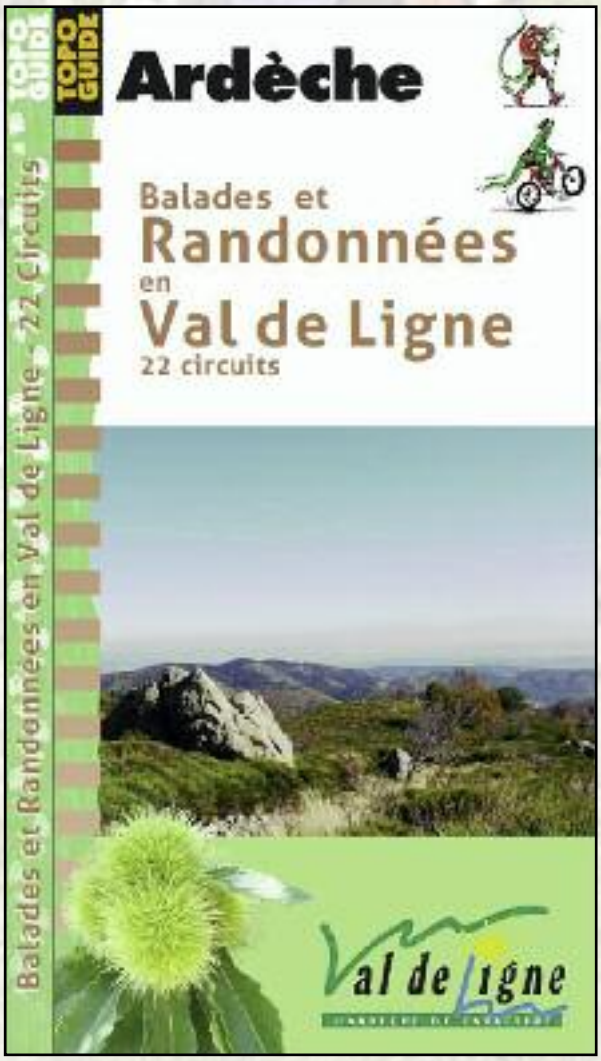

LE TOPOGUIDE

Ce document permet de parcourir les 200 km de sentiers et d'explorer les richesses de notre territoire. Chacun des 22 itinéraires est décrit dans une fiche technique, comprenant carte et informations sur le dénivelé, l'altitude, la longueur et la difficulté (selon un code couleur). Ce guide s'ouvre sur les pages expliquant la signalétique et donne des recommandations pour une bonne pratique de la RANDONNEE : équipement, météo, respect des propriétés privées, des troupeaux et de l'environnement. Le + du TOPOGUIDE, c'est un panorama complet du Val de Ligne : géologie, histoire et découverte du patrimoine, diversité paysagère, floristique, faunistique qui constituent la richesse du territoire. Chaque commune traversée fait l'objet d'une présentation incluant activités, services, illustrations et anecdotes historiques.
Le TOPOGUIDE est l'outil indispensable pour une randonnée réussie !

Vous le trouverez en vente à l'Office du Tourisme de Largentière et du Val de Ligne et dans les Offices de Tourisme des alentours au prix de 8 €.

Notre mascotte, le lézard ocellé, vous guidera sur les sentiers du Val de Ligne.
Une journée de randonnée en Val de Ligne…… huit jours de santé !

Notre mascotte : Le lézard ocellé

Plus de renseignements :
Office de Tourisme de Largentière
04 75 39 14 28

Monsieur Jean-Marie KNOCKAERT
3ème vice-président
de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Chargé de l'Information et de la Communication
Maire de CHASSIERS

Après plus d'un an et demi d'existence et de fonctionnement, la Communauté de Communes du VAL DE LIGNE, qui comprend maintenant onze communes, a atteint un niveau de maturité qui lui permet désormais de mieux informer l'ensemble des 6270 habitants qui la composent et de communiquer sur les actions réalisées ou projetées. Cette ambition à la fois modeste et déterminée se traduit par la parution de ce premier bulletin. Sa concrétisation est devenue nécessaire pour deux raisons principales :

- la première tient à une image quelque peu brouillée et complexe de la notion d'intercommunalité, voire à une indifférence de nos concitoyens devant un système administratif dont la compréhension leur échappe de manière générale.
- la deuxième raison est liée à la réforme incontournable des « collectivités locales » dans les toutes prochaines années, voulue par le Président de la République, et destinée à les regrouper autour de deux pôles : un pôle département-région et un pôle communes - intercommunalité qui verra se réaliser une très forte montée en puissance de cette dernière.

La démocratie locale sera renforcée puisque les dispositions envisagées conduiront prochainement à l'élection au suffrage universel direct des délégués de communes au sein des conseils communautaires des établissements publics à fiscalité propre et à une meilleure prise en compte du poids démographique des communes composant l'intercommunalité. Afin d'améliorer la lisibilité de ses décisions et de ses actions, la Communauté de Communes du Val de Ligne s'est appuyée sur les nouvelles technologies numériques de l'information et de la communication (NTIC). Elle a créé un site internet dont l'adresse est la suivante : www.cc-valdeligne.fr

Chacun pourra ainsi trouver sur ce site toutes les informations utiles et pratiques qu'il souhaite. L'utilisation de cet outil informatique est rendue très conviviale, simple et dynamique. La mise à jour ou le rafraîchissement des données peuvent être effectués en s'adressant par courriel à l'adresse suivante : secretariat@cc-valdeligne.fr.

Un écran électronique d'informations lumineuses vient également d'être installé sur la route départementale R.D. 104, à UZER, et permet de diffuser, en temps réel, à partir du secrétariat de la Communauté de Communes, tout événement concernant les animations culturelles, sportives ou festives qui se déroule sur le territoire de chacune des communes. Alors, n'hésitez pas à renseigner ou informer vos élus au sujet des différentes manifestations organisées dans le cadre de vos activités.

Au cours de l'année 2010, plusieurs projets seront lancés :

- Rafraîchissement et actualisation de plusieurs panneaux d'informations statiques (mobilier urbain) implantés dans la ville de Largentière.
- Edition d'une série de cartes postales fédérée par la Communauté de Communes du Val de Ligne, et valorisant une vue, un site ou un monument de chacune des onze communes.
- Exposition itinérante, sur le territoire de la communauté, de photos mettant en exergue des thématiques patrimoniales, environnementales, ou des savoir-faire artisanaux ou artistiques.
- Rénovation du logo actuel afin que chacun puisse mieux s'approprier son identité et mise en place d'une signalétique correspondante.

Par ailleurs, il est clair que toutes les suggestions, ou remarques destinées à enrichir le prochain bulletin seront bienvenues. Chacun pourra faire parvenir à l'adresse rappelée ci-avant ses propositions.

Pour terminer mon propos, je citerai cette citation de Pythagore qui disait : « Produis de bons exemples, tu seras dispensé de beaux préceptes ». Celle-ci sera notre source d'inspiration pour toutes les actions à venir.

Jean-Marie KNOCKAERT

Panneau d'informations installé sur la D104 à Uzer le 19 novembre 2009

Monsieur Didier NURY
4ème vice-président
de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Chargé du Service aux Collectivités
Maire de LAURAC

Débroussaillage, éclairage public, ramassage des ordures ménagères, tri sélectif : nos actions en commun, nos actions au quotidien.

Présentation de l'année 2009

• Débroussaillage
La Communauté de Communes a pour compétence le débroussaillage des voies communales. En 2009, la société retenue est l'entreprise MANENT.
326 kilomètres soit 22419 € TTC

• Travaux d'éclairage public
Cette action consiste à améliorer ou à réaliser des extensions de l'éclairage public.
Déjà réalisés :
Montréal – 357,39 € TTC – DELTA ELECT
Rocher – 7532,41 € TTC et un complément de 1314,28 € TTC – AEI
Largentière – 1535,31 € TTC – DELTA ELECT
Tauriers – 6868,75 € TTC – AEI
Laurac – 1474,15 € TTC – TECHNELEC

A réaliser :
Chassiers – 9645,10 € TTC – TECHNELEC
Joannas – 13389,93 € TTC – DELTA ELECT
Largentière – 19483,10 € TTC – 6420,72 € par ETDE et 4391,11 € par SOBECA
Uzer – 22520,68 € TTC – AEI

• Ramassage et traitement des ordures ménagères et des emballages recyclés
Cette action est confiée à l'entreprise PLANCHER

Marché initial de 152.393 €
Avenant 1 – 1200 € (Commune UZER – extension du Porte à Porte)
Avenant 2 – 2730 € (Commune de LARGENTIERE – extension porte à porte)
Avenant 3 – 1350 € (Commune de LARGENTIERE – Collecte le samedi matin juillet et août)
Avenant 4 – 490 € (Communes de JOANNAS et SANILHAC - 1 collecte supplémentaire pour le tri sélectif en juillet et août)
Avenant 5 – 26541 € (Collecte sur la Commune de LAURAC)
Avenant 6 – 3159 € (Commune de PRUNET, 15 points supplémentaires en porte à porte)
Avenant 7 – 20243 € (Collecte sur la Commune de MONTREAL)
Montant du Marché Actuel soit 208 106 € HT donc 248 894,77 € TTC.

Coût du traitement payé au SIDOMSA soit 241 062,92 € TTC

Le ramassage du verre et des journaux ainsi que la déchetterie sont de la compétence du SIDOMSA et cela s'autofinance.

Le coût total du traitement des déchets pour une année et pour le territoire de la Communauté de Communes soit pour 6 270 habitants est de 489 957,69 € TTC.

Poids de la consommation des ménages :

Ordures Ménagères CdC Val de Ligne : 1 652 tonnes
Soit 360 kg / hab / an

Collecte Sélective CdC Val de Ligne : 112 tonnes
Soit 18 kg / hab / an

Déchetterie Largentière : 1 175 tonnes
Soit 197 kg / hab / an

Verre sur l'ensemble du territoire : 2 241 tonnes
Soit 36 kg / hab / an

Papiers sur l'ensemble du territoire : 1 568 tonnes
Soit 25 kg / hab / an

Saint Exupéry a dit « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Soyons des citoyens responsables.

Didier NURY

Camion de ramassage des Ets Plancher

SIDOMSA

Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas

Établissement public de coopération intercommunale créé en 1976, le **SIDOMSA** regroupe une **centaine** de communes de l'Ardèche Méridionale (98 au 01/01/2007), représentant environ **62 500** habitants et **152 163** hectares. Chaque année, le syndicat gère environ **35 000** tonnes de **déchets ménagers** sur son secteur.
Le SIDOMSA n'a pas la compétence de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables. Cette dernière est directement assurée par les communes ou communautés de communes membres du SIDOMSA.

IL EFFECTUE...

La gestion de la collecte sélective en apport volontaire : Verre, papiers/journaux/magazines et déchetteries.

Le tri/conditionnement/recyclage des emballages issus de la collecte sélective en porte à porte.

La valorisation matière de la partie fermentescible des ordures ménagères avec son usine de compostage.

Le transport et stockage des déchets ultimes vers un Centre de Stockage des Déchets Ultimes de la Drôme.

QUE DIT LA LOI ? Loi de juillet 2002

Instauration de plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés et plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux (DIS) dès février 1996.

Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets.

Les traiter au maximum par réemploi, recyclage ou valorisation matière.

Informer le public sur la gestion des déchets ménagers.

Supposeur à partir du 1er juillet 2002 des décharges brutes pour n'autoriser que des Centres de Stockage des Déchets Ultimes (C.S.D.U.).

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

COLLECTE SÉLECTIVE

Collectés par les **collectivités membres** ou leur prestataire, les **emballages ménagers recyclables** sont triés et conditionnés dans le **centre de tri** des **Ets Plancher** à Laviledieu dans le cadre d'un contrat avec le SIDOMSA (contrat 2006-2011). Ces emballages sont ensuite évacués vers des **filières de recyclage** agréées par **Eco-Emballages**.

LE CHEMIN DU RECYCLAGE...

LA COLLECTE SÉLECTIVE ?

Le tri, un geste élémentaire sans lui, pas de recyclage et par conséquent pas d'économies d'énergie ou de ressources naturelles.
Le SIDOMSA a donc mis en place durant ces dernières décennie, la collecte sélective des ordures ménagères :
_Les poubelles jaunes pour les emballages ménagers recyclables.
_Les déchetteries pour les objets plus importants.
_Les points recyclage pour tous les papiers/journaux/magazines, le verre et les piles.

Trier avec SID

UNE PRESTATION DE TRI/CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES NON FACTURÉE AUX COLLECTIVITÉS !

En effet, la **vente** des produits récupérés, les **soutiens et aides** à la tonne **triée et recyclée** attribuées par **Eco-Emballages**, permettent pour l'instant au **SIDOMSA d'équilibrer son budget** annexe sans contribution des communes membres.

Chaque année, environ 1200 tonnes sont triées et recyclées, soit 20 kg/hab./an !

Les Déchetteries

Déchets acceptés

- ferrailles
- huiles végétales ménagères
- cartons
- déchets d'activités de soins (piqûres, etc.)
- textiles
- déchets spéciaux (peintures, etc.)
- batteries
- végétaux
- remblais et gravats
- bois, meubles
- encombrants et divers
- pneux v.l (non jantés)
- piles et accus
- électroménagers
- huiles moteur

Adresses et Horaires

LARGENTIÈRE
quartier Volpillaire
du lundi au vendredi
de 13h30 à 16h30
et le samedi
de 9h à 12h

Le SIDOMSA s'engage à recycler et valoriser au maximum tous les déchets apportés en déchetterie.

LES POINTS RECYCLAGE

COLLECTE SÉLECTIVE

Plus de **250 Points Recyclage** sont répartis sur l'ensemble du territoire du **SIDOMSA**. Ces lieux stratégiques, équipés de **conteneurs** 3 et 4 m³, permettent de collecter en moyenne, plus de **2500** tonnes de verre (soit environ 40 kg/hab./an) et **1400** tonnes de papiers/journaux/magazines (soit environ 23 kg/hab./an) par an. Ces chiffres démontrent que le SIDOMSA est bien au dessus des moyennes nationales.

DES GESTES SIMPLES ET POURTANT SI UTILES !

Le verre coloré est trié par le centre de tri ITPAQ à Lavilledieu puis recyclé à l'usine BSN GLASS-PACK de Labégude.

Tous les papiers/journaux/magazines sont ensuite triés pour être recyclés au centre de tri PLANCHER à Lavilledieu.

UNE VOLONTÉ DU SIDOMSA : LA RÉCUPÉRATION DES PILES USAGÉES !

En effet, le Syndicat a procédé en 2003 à l'installation de plus de **250 corbeilles à piles**, placées à proximité des 2 conteneurs. Cette opération permet de **récupérer plusieurs tonnes de piles**, qui sont ensuite traitées dans une filière réglementaire. Une opération "**PILOU**" a permis de **sensibiliser tous les scolaires** des 75 écoles du SIDOMSA.

Trier avec SID

6

LE COMPOST

La fabrication du compost permet de réduire le volume de sa poubelle et de produire, à partir de déchets organiques (reste de cuisine, taille de végétaux), un humus de qualité nécessaire au bon développement des plantes (que cela soit les plantes vertes ou celles du jardin et du potager).

A COMPOSTER	A NE PAS COMPOSTER
Les matières à placer dans le compost doivent être si possible sèches : - les tontes du gazon, les cendres, sciures et copeaux de bois - les restes de légumes et de fruits sauf s'ils ont été traités (c'est souvent le cas des fruits du commerce, même les pommes de terre sont traitées à l'anti-germe) - les végétaux issus des tailles doivent être broyés. En cassant ainsi les fibres du bois, ils seront plus perméables à l'humidité et aux micro-organismes qui sont responsables de la fermentation. - les fumiers d'animaux (le meilleur étant celui du cheval). Néanmoins, il ne faut pas utiliser de fumier provenant d'un élevage "industriel", car trop "pollué" par les différents additifs à l'alimentation. - la paille de blé ou autre - mouchoirs en papier, essuie-tout, certains tissus en fibres naturelles - les fonds de pots de fleurs ou de jardinières - le marc de café, les filtres papier - les marcs de raisins, les sachets de thé - les litières animales (sans les déjections) - les coquilles d'œufs, la couenne de jambon, les croutes de fromage - les coques des noisettes, cacahuètes, noix, ... - les orties entières avant la floraison - les aiguilles de conifères fournissent un humus acide - les algues marines doivent être au préalable dessaler à la pluie - les cheveux, poils, ongles, plumes, ... - les feuilles saines, les fleurs fanées	- les plantes malades, - la viande, - le poisson, - les produits laitiers, - excréments d'animaux domestiques carnivores (chien, chat), - les "mauvaises herbes" montées à graines.

sidomsa

LE COMPOSTAGE POUR REDUIRE NOS DECHETS !

Trier avec STD

En France, chaque année, nous produisons en moyenne 390 kg de déchets par personne, c'est trop pour la planète. Comment alléger sa poubelle de 40 kg tout en produisant son propre engrais ? En faisant du compost chez soi !

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques sont compostables : les épluchures, le marc de café, les coques de noix, le pain, les croûtes de fromage, les fleurs fanées, les sachets de thé, les coquilles d'œufs ... Peuvent également être compostés le papier essuie-tout, la sciure de bois, les tontes de gazon ... Pour obtenir un bon compost, il est nécessaire de mélanger différents déchets organiques entre eux.

En 2010, le SIDOMSA (Syndicat Intercommunal de Destruction des Déchets Ménagers du Secteur d'Aubenas) souhaite proposer des composteurs individuels plastiques et bois aux habitants de son territoire. Les personnes intéressées sont priées de remplir le bon ci-dessous et de le retourner au SIDOMSA.

Madame / Monsieur .....

Serait intéressé pour l'achat d'un composteur plastique ou bois

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

A renvoyer par courrier au SIDOMSA - ZI les Veaux - 07170 LAVILLEDIEU

par fax : 04 75 94 75 28

par courriel : sidomsa@wanadoo.fr

Cette enquête ne vous engage à rien. Elle est seulement destinée à estimer les besoins du territoire en composteurs individuels.
Toute personne intéressée recevra ultérieurement un courrier explicatif du projet SIDOMSA.

RhôneAlpes Région — ardèche LE CONSEIL GENERAL — ADEME

Monsieur VIELFAURE Robert
5ème vice-président
de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Chargé des Services à la personne
Maire de ROCHER

La Communauté de Communes du Val de Ligne, dans ses compétences facultatives de service à la personne, s'investit pour améliorer les services de proximité et soutenir les demandes de la population dans l'aménagement de son territoire.
Ce champ d'action l'a amenée à renouveler les services d'accueil et d'aide à la recherche d'emploi, comme la permanence de la Mission Locale (voir encadré) ou la présence de l'écrivain public (voir encadré) déjà présent à la Communauté de Communes ; mais aussi de mettre en place un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et prévoir la construction d'une maison de soins.

Les Dossiers de Revenu de Solidarité Active (RSA)

En effet, suite à la mise en place par le gouvernement du RSA qui a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), les différentes communes du Val de Ligne n'ont pas souhaité assurer individuellement l'instruction de ces dossiers mais ont choisi de centraliser ce service en un point du territoire.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Val de Ligne a pris, le 11 juin 2009, la compétence pour l'instruction des dossiers de RSA dans le cadre d'actions sociales. Pour cela, un CIAS a été créé au sein de la CdC avec la compétence unique d'information et d'instruction des dossiers RSA.

Le 3 septembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé de fixer le nombre des membres du CIAS à 11 membres élus et 11 membres non élus sachant que le Président est membre de droit.
Madame ROBLOT Florence, qui a été formée pour cette mission, vous accueille dans les bureaux de la Communauté de Communes du Val de Ligne lors des permanences qui sont tenues **le lundi et le vendredi de 10 h à 12 h**, mais aussi sur rendez-vous.

La maison de soins

Maintenir et organiser l'offre de soins au cœur de notre territoire est une réelle attente de la part de la population et une demande des professionnels de santé.
Aussi, pour répondre à cette volonté, la Communauté de Communes a décidé de créer une maison de soins avec différents corps de métier.

Plusieurs professionnels de santé sont intéressés pour s'installer à la maison médicale. Ils ont émis le souhait qu'elle soit située dans le bourg ou à proximité.
Après un travail de recherche et de réflexion pour implanter cette maison de soin, la CdC est en train d'acquérir un terrain au lieu-dit Les Vergnades, sur la commune de LARGENTIERE d'une surface de 2231 m^2 pour un coût de 156 170,00 €.

Le 3 septembre 2009, le Conseil Communautaire a choisi la DDEA de Privas comme bureau d'études pour établir le programme technique détaillé du projet.
Les services de la DDEA Ardèche ont fait une offre de service en deux temps : tranche ferme pour la partie programme de l'opération pour 4 590 € HT et une tranche optionnelle pour un accompagnement jusqu'au dépôt du dossier de financement (option de nature à assurer une assistance aux procédures et une mise en place de l'action) pour 3 510 € HT. Les frais d'études de 8 100€€ HT ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de CAP TERRITOIRE et auprès de la Région par l'intermédiaire du PAYS.

A ce jour, le projet se dessine avec une surface totale de 450 m^2 pour un coût estimatif de 1 000 000 € HT de travaux. Les dossiers de demandes de subvention au titre du FNADT, du FEDER et du PAYS ont été envoyés pour une mise dans les rangs.

Le délai de réalisation de la maison de soins est prévu pour fin 2011.

Robert VIELFAURE

Sanguisorba officinalis - Pimprenelle

Calendula officinalis - Souci

Saponaria officinalis - Saponaire

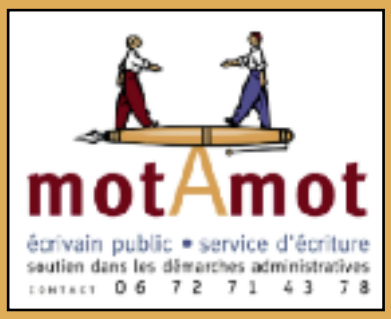

Dans les locaux de la Communauté de Communes se trouvent :

Ecrivain public : permanence de Largentière

M. Zamora

La communauté de Communes du Val de Ligne accueille dans ses locaux de Largentière un écrivain public les 4ème Vendredi du mois de 13h 30 à 16h 30.
Son activité consiste à épauler les personnes dans les diverses démarches administratives.

Nous sommes contraints à tous les âges de la vie, de nous inscrire dans les différents dispositifs de recensement administratif, et paradoxalement, plus les personnes sont en difficulté sociale et économique, plus elles ont à produire d'écrits pour prouver leurs difficultés et pour justifier leurs besoins d'aide.

Contrairement à une idée répandue, l'écrivain public n'est pas uniquement sollicité par les personnes ne sachant pas lire ou écrire.

Il peut aider dans la rédaction de CV, d'une lettre de motivation, d'un courrier délicat et dans tous types de dossiers (retraite, RSA, CAF,…)

L'aide de l'écrivain public peut recouvrir plusieurs modes : l'aide écrite, le conseil, le travail de recherche, le classement de papier, le téléphone, l'accompagnement dans une administration.

Il exerce en collaboration étroite avec les divers travailleurs sociaux mais aussi avec les administrations (CAF, Pôle emploi, CRAM,…).De ce fait, il bénéficie d'une certaine reconnaissance et les administrations n'hésitent pas à lui renvoyer du public.

Si vous résidez sur le territoire du Val de Ligne, n'hésitez pas à venir profiter de ce service qui vous est offert gratuitement par la CDC.

Le 4ème Vendredi du mois, dans les locaux
de la CDC Val de Ligne à LARGENTIERE
04 75 89 28 35 ou 06 72 71 43 78

Mission locale Ardèche Méridionale : la permanence de Largentière

La création de la Mission locale Ardèche Méridionale en 1998 et l'implication des communes du Val de Ligne ont permis d'intensifier et de régulariser la permanence de Largentière, mise en place dès l'origine de la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) en 1982.

Cette permanence, tenue par Françoise ANDREUX conseillère en insertion sociale et professionnelle, a lieu le mardi, jour de marché, ce qui permet aux habitants du canton d'économiser des déplacements.

Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire, résidant sur la Communauté de Communes du Val de Ligne, et plus largement, sur le canton de Largentière.

Elle leur propose un suivi individualisé, qui prend en compte la problématique de chacun dans sa globalité. La finalité étant d'amener le jeune, après un parcours plus ou moins long, à une insertion sociale et professionnelle : pour cela, le travail en partenariat est indispensable, notamment avec les acteurs locaux.

Depuis janvier 2009, 130 jeunes différents ont été reçus par la conseillère, dont 62 en premier accueil.
25 % ont occupé un emploi
10 % sont entrés en formation
80 % ont bénéficié d'aides financières.

La permanence est ouverte le mardi uniquement sur rendez vous.
La prise de rendez-vous s'effectue auprès de la Mission locale :
2 place Jean Marze - AUBENAS - 04 75 89 20 00

Et également ...

La permanence RSA

Le **lundi** et le **vendredi** de **10h** à **12h**
et
sur rendez-vous

La bibliothèque

Mardi et **samedi** de **9h30** à **11h30**
Jeudi de **15h** à **17h**

Permanence enfants - jeunes :
chaque mercredi de 14h à 16h
(sauf vacances scolaires)

POINT•ÉCOUTE
Famille et Couple

Ilôt z'enfants

Ouverture à partir de janvier 2010 d'un point écoute. Pas si facile d'être parent, préoccupations, inquiétude, conflits. Besoin d'en parler, des professionnelles de l'écoute sont à votre disposition

le 1er, 2ème, et 3ème jeudi de chaque mois
de 9 h a 12 h
Salle Chantereine
Service Municipal de la Jeunesse
Rue de la Présentation
07110 Largentière
Accueil gratuit et sans rendez-vous

ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE

Le service de soins à domicile de l'A.D.M.R.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile ADMR Sud Ardèche contribue au maintien à domicile des personnes âgées.
Il a pour but :

- d'éviter une hospitalisation ou de faciliter un prompt retour au domicile après un séjour, lorsque les conditions médicales et sociales sont réunies.
- d'aider les familles dans la prise en charge de leurs parents âgés afin de retarder, voire d'éviter, l'admission en établissement d'hébergement.

Il travaille avec :
- Les médecins - Les infirmiers libéraux
- L'équipe médico-sociale du Conseil Général
- Les assistantes sociales - Les hôpitaux locaux - Les services d'aide à domicile …

Siège social
SSIAD ADMR Sud Ardèche
14 - 16 Avenue de la République
07110 LARGENTIERE
Tél : 04 75 39 21 75
Email : info.ssiadsudardeche.fede07@admr.org

Antenne de Largentière/Valgorge
Tél : 04 75 39 21 75

Directeur de publication : M. Jean-Roger DURAND
Rédaction : Commission Communication Val de Ligne
Photos : CDC du Val de Ligne, Labeaume en musiques, Editions Pignol
Numéro ISSN en cours

Les 11 communes du Val de Vigne

L'ARDECHE DE CARACTERE

Ed. PIGNOL : 04 75 36 93 71 - Montréal (07) - www.editions-pignol.com - 01/10 - Imprimé sur papier PEFC.